LOT 13 – PEINTURES



Extension et restructuration
Centre en Route de la Navigation Ouest
Brest Loperhet

Maître de l'ouvrage	*Ministère des transports, de l'Equipement du tourisme et de la mer* *Direction des services de la navigation Aérienne*		
Architectes	P. BRULE S. BRUNET	2 rue Félix Le DANTEC 29 000 QUIMPER	Tél. : 02.98.95.53.50 Fax : 02.98.95.48.38 Mail : architecture.brule@wanadoo.fr
B.E.T. Structure B.E.T. Fluides	SOFRESID ENGINEERING	6 bis, rue François Toullec 56100 LORIENT	Tél. : 02.97.37.42.42 Fax : 02.97.37.39.39 Mail : gilles.le-bouedec@sofresid.com
B.E.T. Acoustique	TECHNICONSULT	18 rue du Commandant Groix 29200 BREST	Tél. : 02 98 02 25 30 Fax : 02.98 02 32 30 Mail : techniconsult@wanadoo.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières DCE

Septembre 2010

SOMMAIRE DU LOT 13 - PEINTURE

A-PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 3
A.1 - GENERALITES 3
A.2 - LES MATERIAUX 3
A.3 - MISE EN OEUVRE 3
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES 4
B.1 - GENERALITES 4
B.2 - PEINTURES ET REVETEMENTS INTERIEURS 4
2.01 - Huisseries en bois exotique 4
2.02 - Peinture des portes intérieures 4
2.03 - Revêtements muraux intérieurs sur support enduit plâtre plaques de plâtre ou béton époussetage 4
2.04 - Revêtements sur canalisations apparentes 5
B.3- PEINTURE DE SOL 5
B.4 - PEINTURES ET REVETEMENTS EXTERIEURS : 5
4.01- Lavage haute pression des façades existantes 5
4.02 - sur supports enduits ciment ou béton armé 5
4.03 - Option n°1 dito article précédent sauf extension à l'ensemble des façades 5
B-5 - NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER 5

A-PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

A.1 - GENERALITES : Tous les travaux devront être exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux arrêtés, décrets, normes, textes réglementaires en vigueur au jour de la signature des Marchés, notamment ils respecteront les prescriptions des documents énumérés ci-après :

- DTU 59.1 Peinturage
- Les Avis Techniques et Cahier des charges des fabricants, approuvés par la Commission Technique des Assurances
- La NORME NF T30.003 (Juillet 1980) relative à la classification des peintures, vernis et produits connexés
- La brochure 5566 du GPEM : fiches d'orientation pour le choix des produits de peinture
- La décision F 181 du GPEM PV : méthode d'identification des états de surface à base de liants hydrauliques
- Décret 65.48 du 08 Janvier 1965 Hygiène et sécurité des Travailleurs.
- aux normes A.F.N.O.R.

La liste ci-dessus ne saurait être considérée comme exhaustive.

A.2 - LES MATERIAUX : Le choix des produits à mettre en œuvre est fait suivant l'aptitude à la fonction selon les caractéristiques du subjectile, la protection et l'état de finition recherché.

Le descriptif fixe la nature des produits devant normalement être utilisés et fait référence, le cas échéant, pour fixer un niveau de qualité, à des marques commerciales.

Sur ces bases et compte tenu de l'état du subjectile du moment de la mise en œuvre, l'Entrepreneur détermine le produit dont l'utilisation lui paraît le plus appropriée, sauf si un produit de référence est particulièrement visé dans le descriptif.

L'Entrepreneur fournira au Maître d'Œuvre tous les éléments d'appréciation conquérant l'aptitude à l'emploi de ces produits conformément aux méthodes visées dans les documents de référence susvisés.

Faute de ne pas y avoir satisfait, l'Entrepreneur assure l'entière responsabilité des conséquences de son choix.

Le Maître d'œuvre pourra opérer à des prélèvements d'échantillons des produits en cours d'exécution des travaux suivant le principe d'échantillonnage (AFNOR NF T30.048)

Classement au feu des matériaux Les revêtements muraux auront un classement M2
L'entrepreneur devra fournir les PV de classement avant pose.

A.3 - MISE EN OEUVRE : Qualité des travaux de peinturage : il sera fait application du DTU 59.1. Celui-ci définitif et associe l'aspect des couches de finitions et l'état de la finition recherchée.

Le descriptif précise dans le cadre d'un état de finition donné les aspects requis des couches de finition.
Rappel : un état de finition soigné (A) correspond aux préparations suivantes en fonction des supports :

1 - enduits plâtre, carreaux de plâtre : égrenage, époussetage, impression, rebouchage, enduits repassé, ponçage, révision et couche de finition.

2 - plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné : dito ci-dessous et en outre révision des joints.

3 - enduits au mortier de liants parement de béton finition soigné égrenage; brossage, impression spéciale, couche intermédiaire, dégrossissage à l'enduit, enduit repassé, ponçage et époussetage, révision et couche de finition.

B) Les travaux sur menuiserie bois relèvent d'un état de finition soigné (A) correspondant à la préparation suivante :
- brossage, époussetage, impression, rebouchage, enduit non repassé ponçage à sec et révision entre 2 couches de finition.

C) Les travaux de métal relèvent d'un état de finition soigné (A) correspondant à la préparation suivante :
- nettoyage, dégraissage, grattage et brossage, dépoussiérage, couche primaire inhibitrice de corrosion, couche intermédiaire et couche de finition.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

B.1 - GENERALITES

Le titulaire du présent lot prévoira suivant les plans et le devis descriptif, les travaux suivants :
- Travaux préparatoires et impression ;
- Travaux de peinture intérieure ;
- Travaux de peinture extérieure ;
- Préalablement au démarrage des travaux, l'entrepreneur devra fournir les fiches techniques de toutes les peintures utilisées.
- Les états de finition conformément à l'article 4.9 du D.T.U. 59-1 sont précisés pour chaque type d'ouvrage.

Toutes les peintures utilisées répondront à la norme NF environnement, seront en phase aqueuse exemptes de COV (0% COV exigé) marque SIKKENS ou similaire.

Les plans de localisation et un tableau récapitulatif des revêtements par local est joint en annexe au présent CCTP

B.2 - PEINTURES ET REVETEMENTS INTERIEURS

2.01 - Huisseries en bois exotique opérations de préparation et finition huilée, brossage, impression, 1ère couche d'huile, ponçage 2ème couche d'huile. ETAT de FINITION TYPE A.

Localisation : toutes les huisseries intérieures neuves

2.02 - Peinture des portes intérieures : Travaux préparatoires et 1 couche intermédiaire à la peinture laquée acrylique. Ponçage à sec, 1 couche intermédiaire, révision et 1 couche de finition. Travaux réalisés au rouleau mousse spécial laqueur. ETAT de FINITION TYPE A.

Localisation : toutes portes intérieures bâtiments FH et A
Portes intérieures neuves uniquement bâtiments R E C

2.03 - Revêtements muraux intérieurs sur support enduit plâtre plaques de plâtre ou béton époussetage, impression, rebouchage, enduit repassé, ponçage et époussetage, couche intermédiaire et couche de finition aspect satiné, constitué de copolymères acryliques en dispersion. ETAT de FINITION TYPE A aspect finement poché

Localisation : Tous locaux neufs et modifiés bâtiments FH et AREC

2.04 - Revêtements sur canalisations apparentes sur supports cuivre ou acier opération de brossage et 2 couches finition laquée.
Localisation : canalisations intérieures EU, Eau Chaude et Eau Froide.

B.3- PEINTURE DE SOL

Monocomposant aux résines alkydes uréthanes type POLYDOX 4000 ou similaire.
Localisation : Bâtiment H :N0H21 N1H28 N2H17 N2H25 N2H30 N2H34 N3H1 N3H16 N3H34 N3H37 N3H40 N3H52 N0R2 N0R3 N0R11 N0R13 N1R16

B.4 - PEINTURES ET REVETEMENTS EXTERIEURS :

4.01- Lavage haute pression des façades existantes

Localisation :
Bâtiment A intérieur de la double façade
Batiment F parois en béton dans le local N0H05 façade OUEST du bâtiment F

4.02 - sur supports enduits ciment ou béton armé ; 1 couche d'impression et 2 couches de finitions de peinture acrylique aux résines siloxanes.
Localisation : Bâtiment A double façade

4.03 –Option n°1 dito articles 4.01 et 4.02 précédents sauf extension à l'ensemble des façades :
EST bâtiments A et R
NORD bâtiments R , C
EST bâtiment C

B-5 - NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER le nettoyage comprend : le nettoyage des appareils sanitaires; le passage de l'aspirateur sur les sols collés ; le lavage des sols scellés et des faïences, le nettoyage des vitres intérieures et extérieures.